

**REPUBLIC FRANCAISE - DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 47/25-1217.02

Nombre de Conseillers : En exercice : 15 **Présents :** 11 **Votants :** 11

Le mercredi 17 décembre 2025 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Salins-Fontaine, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise CROUSAZ, Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Madame Alexandra MARTIN est désignée et accepte cette fonction.

Etaient présents : Françoise CROUSAZ, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Stéphane PORTHEAULT, Véronique VILLIEN, Pascal MUCKLEY, Colette GUIGONNET ROUSTAIN, Didier DESUMEUR, Dominique THABUIS, Jean-Maurice MATHELET, Alexandra MARTIN, Clément SUCHET.

Était absent : Geoffrey MONTEILLET.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation 11 décembre 2025

OBJET : CESSION DE LA PARCELLE 115A144 SITUÉE AU PUITS

En l'absence de Messieurs Alain Claude CULLET et Pascal BONNET ; Madame le Maire rappelle les échanges concernant la proposition de M. & Mme Julien BONNET de faire l'acquisition de la parcelle 115A144 d'une superficie de 107 m², conformément au plan présenté ci-dessous, située dans une zone Ua de PIU de Salins-Fontaine



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 25 août 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la cession de la parcelle 115A144 de 107 m² au profit de M. & Mme Julien BONNET pour un montant de 33€ /m² soit 3 531€.
 - **DECLARE** que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.
 - **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Francoise CROUSAZ.



Le Secrétaire de séance,
Alexandra MARTIN.